

Zoom sur

Seniors

Bien vieillir au travail



Comme la grande majorité des pays industrialisés, la France doit faire face au vieillissement de sa population. L'évolution démographique pose la question du maintien dans l'emploi des salariés âgés. Les enjeux sont de taille : endiguer les risques de pénuries de main d'oeuvre et préserver l'équilibre des régimes de retraite. Le vieillissement de la population active est aussi l'occasion d'engager une réflexion approfondie sur les conditions de travail. Leur amélioration apparaît en effet comme un levier important pour maintenir les seniors dans l'emploi et prévenir l'usure prématurée de l'ensemble des salariés.

✦ Lire la suite



Publication

"Bien vieillir au travail"



Publication

"L'emploi et la santé au travail des seniors en Europe"



Article [PDF]

"D'une gestion par l'âge à une gestion des âges"



Site web

"Priorité seniors"

Actualités

Risques psychosociaux

Emploi atypique et dépression



Une étude de l'Institut de veille sanitaire (InVS) montre que les salariés occupant certaines catégories d'emplois (temps partiel, CDD, intérim...) sont plus fréquemment touchés par les troubles dépressifs. Les risques sont encore plus importants en cas de temps partiel subi. Pour les auteurs, il apparaît nécessaire de prêter une attention soutenue à

la santé psychologique de ces salariés.

✦ L'étude [PDF]

Risque routier

Les professionnels du bâtiment se mobilisent

Les professionnels du bâtiment, la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et la délégation interministérielle à la sécurité routière ont signé une charte de partenariat. Elle propose une série de mesures afin de mieux intégrer la prévention du risque routier dans l'organisation du travail.

✦ Plus d'information

Risques psychosociaux

Mieux prévenir le stress post-traumatique

L'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité au travail (IRSST - Québec) vient de publier le premier volet d'une étude sur les réactions post-traumatiques des policiers de Montréal. L'étude montre notamment que le soutien des collègues permet d'atténuer sensiblement les séquelles psychologiques. Les auteurs proposent des pistes pour mieux détecter et prévenir les états de stress post-traumatiques.

✦ La publication de l'IRSST [PDF]

En Question

Comment rédiger une fiche de poste ?

La fiche de poste est un document synthétique décrivant les tâches à effectuer par un opérateur. Ce document est établi par l'employeur et doit être tenu à disposition des salariés concernés. La fiche de poste détaille les différentes phases du travail, les principales opérations à effectuer mais également les mesures de prévention qui doivent être mises en oeuvre. Pour aider les entreprises dans la rédaction de ces documents, l'INRS propose des modèles de fiches, traitant notamment du risque chimique.

Risque chimique :
fiche ou notice de poste

Vient de paraître



Web

Soins à domicile
Lombalgie, épuisement, risques biologiques, manipulation de produits pharmaceutiques dangereux... Les soignants à domicile sont confrontés à des risques multiples. Ce nouveau dossier web en dresse l'inventaire et propose des pistes de prévention.

✦ Le dossier

Radiographie industrielle

Une charte de bonnes pratiques

Définir des bonnes pratiques pour prévenir efficacement les risques liés à l'utilisation industrielle des sources radioactives, tel est l'objectif de la charte conclue entre l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), les CRAM des régions Rhône-Alpes et Auvergne et les professionnels du secteur.

❖ [La charte \[PDF\]](#)

Juridique

Inaptitude

Un décret du 9 mars 2010 met en place le versement d'indemnités journalières au bénéfice du salarié déclaré inapte à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Ces indemnités sont versées pendant le délai d'un mois maximum, qui court entre la reconnaissance de l'inaptitude par le médecin du travail et la décision de reclassement ou de licenciement de l'employeur.

❖ [Le décret du 9 mars 2010 \[PDF\]](#)

Équipements de travail

Une note jointe des ministères chargés du Travail et de l'Agriculture organise le contrôle des équipements de travail. Cette note fait suite à la fusion des services d'inspection du travail et l'entrée en application du règlement européen n° 765/2008/CE relatif à la surveillance du marché.

❖ [La note des ministères chargés du Travail et de l'Agriculture \[PDF\]](#)

Toutes les actualités juridiques

Sur le web



Le mal-être au travail

Un blog permet désormais de suivre l'avancement des travaux de la mission d'information du Sénat sur le mal-être au travail. Le site est également ouvert aux témoignages ou suggestions des internautes.



Travailleurs handicapés

Le maintien en emploi des travailleurs handicapés est le thème central du numéro de février de la revue *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé (Pistes)*. 12 articles sont consultables en ligne.

Publication

Aide à domicile

Deux nouveaux dépliants visent à sensibiliser salariés et employeurs du secteur du service à la personne à la prévention des risques professionnels tout en leur proposant des pistes de réflexion et des actions de prévention.

❖ [Le dépliant ED 4191](#)

❖ [Le dépliant ED 4192](#)

Publication

Installations d'aspiration de poussières pour machines à bois portatives

Ce document est destiné aux chefs d'entreprises désireux d'équiper leur atelier d'une installation d'aspiration des copeaux et poussières de bois émis par les machines portatives. Il propose des conseils pratiques pour rédiger un cahier des charges relatif à la conception et à la réception d'une telle installation.

❖ [La brochure ED 6052](#)

Toutes les nouveautés INRS

Agenda

8 et 9 avril - Paris

6e Journées de la prévention INPES

23 au 30 avril

4e semaine européenne de la vaccination

29 avril - Paris

Séminaire d'information Contrôle du risque chimique sur les lieux de travail

1er au 4 juin - Toulouse

31e Congrès national de médecine et santé au travail

[Consulter l'agenda complet](#)



Seniors

Bien vieillir au travail

Comme la grande majorité des pays industrialisés, la France doit faire face au vieillissement de sa population. L'évolution démographique pose la question du maintien dans l'emploi des salariés âgés. Les enjeux sont de taille : endiguer les risques de pénuries de main d'oeuvre et préserver l'équilibre des régimes de retraite. Le vieillissement de la population active est aussi l'occasion d'engager une réflexion approfondie sur les conditions de travail. Leur amélioration apparaît en effet comme un levier important pour maintenir les seniors dans l'emploi et prévenir l'usure prématurée de l'ensemble des salariés.

Aujourd'hui, moins de 37 % des 55-64 ans exercent une activité professionnelle. Cette particularité place la France en queue de peloton des pays européens en matière de travail des seniors. Bien que l'âge légal soit fixé à 60 ans, en 2009, l'âge moyen du départ en retraite était de 57,7 ans. Le recours aux préretraites a largement contribué à accélérer la sortie du monde du travail des salariés les plus âgés. Les inaptitudes définitives représentent une autre cause de cessation d'activité. Certaines entreprises risquent à présent de perdre l'expérience et les compétences nécessaires à leur réussite. Le sous-emploi des seniors met également en péril l'équilibre des régimes de retraite par répartition. Pour la plupart des gouvernements européens, le maintien des seniors dans l'emploi constitue désormais une priorité. En France, cette volonté politique s'est traduite par l'adoption d'une loi obligeant toutes les entreprises de plus de 50 salariés à établir un plan d'action relatif à l'emploi des 55-64 ans.

Avec le temps...

Le vieillissement est un processus normal, qui démarre dès qu'un être humain a terminé sa croissance, vers l'âge de 20 ans. À mesure qu'un individu vieillit, il multiplie les expériences de vie, au travail et au-dehors, qui vont venir enrichir ses compétences, ses connaissances, et contribuer au développement de sa conscience professionnelle. Sur le plan fonctionnel en revanche, on observe un déclin mais, dans de bonnes conditions, celui-ci reste modéré. Certes, la force physique diminue, le salarié devient moins rapide, il voit diminuer ses capacités de récupération ; mais à 60 ans, un salarié en bonne santé dispose encore de 80 % des potentialités dont il disposait à l'âge de 20 ans, il a donc de toutes les capacités fonctionnelles pour assurer son travail pourvu que les conditions s'y prêtent. Par ailleurs, l'expérience acquise lui permet de compenser certaines faiblesses par l'organisation et l'anticipation. Cela suppose qu'on lui laisse les marges de manœuvre lui permettant de mettre son expérience à profit. S'il n'est pas contraint par des situations qui l'obligent à puiser exagérément dans ses réserves physiques ou mentales : contraintes temporelles fortes (travail à la chaîne, cadences imposées par des machines ou des collègues plus jeunes), manutention de charges lourdes ou maintien de postures pénibles, travail de nuit ou posté, changements techniques ou organisationnels brutaux... le salarié senior est en mesure de fournir un travail de bonne qualité, voire de s'épanouir dans son travail.

De meilleures conditions de travail

À 60 ans, l'état de santé des salariés varie selon les activités pratiquées tout au long de leur parcours professionnel. La durée d'exposition aux contraintes augmente avec l'âge, et les pénibilités se cumulent. Un environnement professionnel trop sollicitant peut provoquer l'usure prématurée des salariés, ce qui pose un double problème : celui du maintien dans l'emploi des seniors, mais aussi celui de l'usure prématurée des jeunes. L'amélioration des conditions de travail ne peut pas se réduire à un simple transfert des pénibilités vers les plus jeunes ; elle doit bénéficier à toutes les catégories de salariés. Ce faisant, elle contribuera à la bonne santé globale de l'entreprise. Cela suppose par exemple d'alléger le travail physique grâce à des assistances mécaniques ou en automatisant les tâches les plus pénibles. On peut encore instaurer une rotation des tâches pour éviter les gestes répétitifs sur des longues périodes. Il s'agit également d'éviter de fixer arbitrairement des délais trop courts ou irréalisables, d'optimiser l'organisation du travail pour préserver les marges de manœuvre : réguler son activité, mettre en place des stocks tampons, optimiser ses déplacements... Des adaptations ergonomiques spécifiques peuvent enfin être réalisées, prenant par exemple en compte les modifications de la vision qui surviennent avec l'avancée en âge. Cependant, la prévention des risques pour les salariés vieillissants doit s'envisager de façon globale, dans le cadre d'une politique d'amélioration des conditions de travail.

Valoriser les parcours et les expériences

Pour qu'un salarié senior se maintienne dans son emploi, continue à y fournir un travail de qualité et s'y sente bien, il est nécessaire qu'il soit en bonne santé, mais aussi compétent et motivé. Le maintien de la compétence passe notamment par la formation. Malheureusement, on observe que le taux d'accès à la formation continue chute de moitié pour les salariés de plus de 45 ans. Ce déséquilibre est la conséquence de préjugés selon lesquels les capacités d'apprentissage diminueraient au-delà de cette limite. Or, l'apprentissage est possible à tout âge. Les méthodes pédagogiques doivent simplement faire davantage appel aux acquis de l'expérience qu'à des cours purement magistraux. Enfin, la motivation au travail passe par l'évolution des représentations liées au vieillissement, mais aussi par le développement de l'attractivité de l'emploi pour les seniors : espoir de progression, de développement, projets... permettront au salarié senior de rester investi dans son travail, et de faire bénéficier les plus jeunes de son expérience, par exemple à travers la pratique du tutorat. Ainsi se conserveront et se transmettront les savoirs et savoir-faire indispensables à la réussite d'une entreprise.



Publication

"*Bien vieillir au travail*"



Publication

"*L'emploi et la santé au travail des seniors en Europe*"



Article [PDF]

"*D'une gestion par l'âge à une gestion des âges*"



Site web

"*Priorité seniors*"

www.inrs.fr

La Lettre d'information est éditée par le département *Produits d'information* de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Directeur de la publication : Stéphane PIMBERT, directeur général de l'INRS. Rédacteur en chef : Jacques GOZZO. Routage : logiciel SYMPA. Copyright INRS. Tous droits réservés. Conformément à la loi 2004-801 du 6 août 2004 (...) modifiant la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à l'INRS - 30 rue Olivier Noyer - 75014 Paris ou écrivez à contact@kiosque.inrs.fr

[Nous contacter](#) | [Modifier ses données personnelles](#) | [Se désabonner](#)